

50 ANS ET TOUS SES PIQUANTS

50
1965
2015
ans



DOSSIER DE PRESSE

Edito

20 mars 1965, le Dr. Henri Ulrich lançait un appel, ô combien d'actualité, qui initiait la création de notre fédération.

« Au nom du Comité strasbourgeois pour la protection de la nature (...) je m'adresse à toutes les sociétés et associations intéressées directement ou indirectement à la protection de la nature (...) afin de les engager à donner leur adhésion à une Association fédérative régionale pour la protection de la nature. Cette association fédérative serait d'une très grande utilité dans les circonstances présentes, où l'invasion industrielle ainsi qu'une planification sans égards aux paysages de valeur esthétique et scientifique, menacent nos dernières parcelles de nature encore libre. »

En 50 années d'existence, Alsace Nature a eu à gérer d'innombrables dossiers, à réagir contre de multiples agressions envers la nature et de l'environnement, à proposer maintes solutions originales qui se sont souvent avérées bénéfiques pour le bien public. On peut affirmer, sans prétention ni exagération, que sans cet investissement associatif, bon nombre de milieux caractéristiques des forêts rhénanes, des Rieds, des collines calcaires ou des Vosges, n'existeraient plus aujourd'hui.

Cette expérience accumulée par des centaines de personnes au fil des ans, rassemblées dans une dynamique fédérale, doit permettre d'améliorer encore l'efficacité de l'action associative. Si certaines de nos idées se sont diffusées, si des avancées concrètes ont été obtenues, le chantier reste énorme. Plus que jamais, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés !

Maurice WINTZ

Événements

Samedi 21 mars

CONCERT DE GALA

de l'Orchestre d'harmonie de Mulhouse

MULHOUSE

Samedi 18 avril

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

suivie d'une soirée festive et musicale

MUSSIG

Du 14 au 18 mai

FOIRE ECOBIO

stands et conférences

COLMAR

Toute l'année

CINÉ DÉBATS

ALSACE

Samedi 30 mai

COLLOQUE ANNIVERSAIRE

STRASBOURG

Du 5 au 7 juin

JOURNÉE DES GROUPES LOCAUX

sorties et soirées festives

ALSACE / Lieux près de chez vous

Du 11 au 13 septembre

BIOBERNAI

stands et conférences

OBERNAI

En octobre

COLLOQUE TRANSFRONTALIER

sur la thématique Climat

STRASBOURG

Novembre

COLLOQUE BIODIVERSITÉ /

20 ANS D'ODONAT

COLMAR

Décembre

ÉDITON DU LIVRE 50 ANS

DE PROTECTION DE LA NATURE

ALSACE

Contacts

ALSACE NATURE

ARNAUD REDOUTEY - Chargé de communication

03 88 37 55 44

communication@alsacenature.org

ALSACE NATURE RÉGION - BAS-RHIN

8 rue Adèle Riton

67000 STRASBOURG

03 88 37 07 58

siegeregion@alsacenature.org

ALSACE NATURE HAUT-RHIN

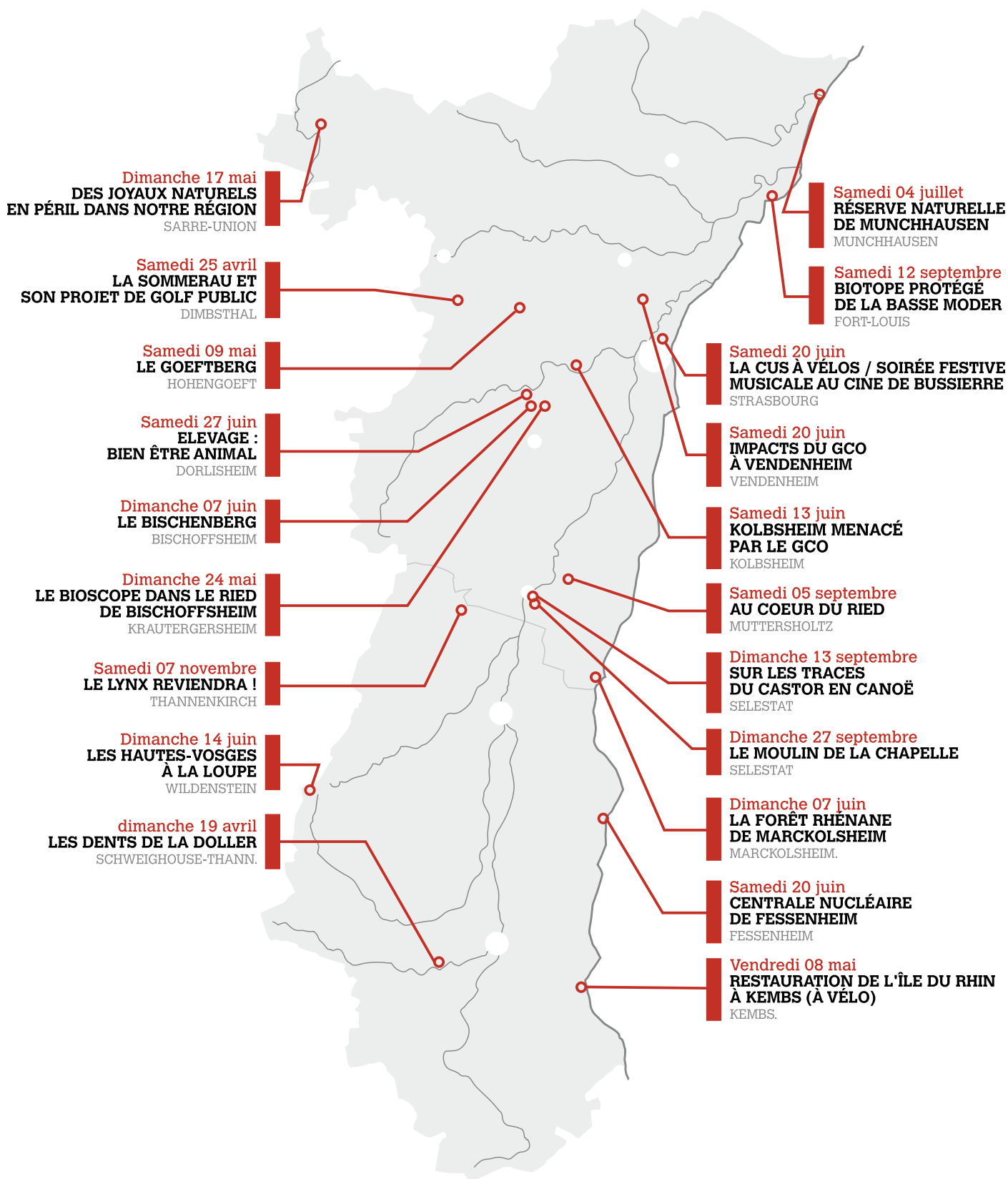
1 rue de Thann

68200 MULHOUSE

03 89 42 12 35

contact68@alsacenature.org

Sorties Nature



Statuts de 1965

ASSOCIATION FEDERATIVE REGIONALE

POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

(enregistrée au Tribunal d'Instance de Strasbourg
au volume XXVI - N ° 115
Reconnu d'Utilité Publique)

- S T A T U T S -

Article 1er

Il est formé entre toutes les Sociétés ou Collectivités et les personnes physiques, adhérant aux présents statuts, une Association à but non lucratif, régie par les articles 21 et suivants du Code Civil Local, ainsi que par les présents statuts, et qui sera inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg, sous la dénomination :

ASSOCIATION FEDERATIVE REGIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

- Région de l'Est -

Siege Social : 7, rue de l'Université, STRASBOURG (Bas-Rhin)

Article 2

L'objet de l'Association est :

- a) de réunir les volontés et les efforts en vue de protéger la nature dans tous les domaines du sol, de l'eau, de l'air, de la flore, de la faune afin d'en préserver la pureté, et, dans la mesure du possible, d'en conserver l'intégrité et l'originalité pour répondre au principe qu'une nature saine et équilibrée est indispensable à l'homme moderne ;
- b) de préparer les plans de la protection d'ensembles de nature, de sites, de monuments naturels, de proposer la forme de cette protection, dans le cadre régional, comprenant notamment le massif vosgien dans son ensemble, ses bordures orientales avec la plaine d'Alsace, ses bordures occidentales englobant les étangs lorrains ; dans les formes de protection doivent être comprises l'acquisition ou la location de certains droits sur les zones à protéger.
- c) d'être attentif à toute action modificatrice ou destructrice, entreprise sur un domaine naturel et d'exiger d'être consulté officiellement à propos de l'élaboration de tout projet risquant de modifier un milieu naturel.
- d) de promouvoir le respect et le sens de la nature, l'enseignement de la nature dans tous les milieux de la population par tous les moyens jugés opportuns ;
- e) d'entreprendre des recherches, et des expertises sur tout sujet relatif à la pollution du sol, de l'eau ou de l'air, à l'état de la flore ou de la faune ;
- f) d'engager et d'entretenir des relations avec les autorités et avec les organismes directement ou indirectement intéressés à la nature.

.../...

- g) de proposer des mesures législatives, d'une part pour adapter aux circonstances actuelles celles qui existent, d'autre part pour élaborer de nouveaux textes de protection de la nature, dans le cadre régional.

Article 3

Le siège social est fixé à STRASBOURG, 7, rue de l'Université.

Article 4

L'Association fédérative se compose de : Membres Actifs
Membres Bienfaiteurs
Membres Donateurs
Membres d'Honneur

ces différents membres pouvant être des personnes physiques ou morales.

Article 5

Les membres d'honneur sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité.

Les membres actifs, bienfaiteurs et donateurs, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales (Collectivités) sont admis par le Comité à la majorité absolue des membres, sur présentation de la demande d'adhésion remplie et signée.

Article 6

Chaque collectivité adhérente désigne un mandataire pour l'Assemblée Générale. Pour les collectivités à but non lucratif, elle désigne :

- 2 mandataires si elle compte de 400 à 1 000 membres,
- 3 mandataires si elle compte de 1 000 à 10 000 membres,
- 4 mandataires si elle compte de 10 000 à 20 000 membres,
- 5 mandataires si elle compte plus de 20 000 membres.

Les mandataires des sociétés à but non lucratif de plus de 50 membres font d'emblée partie du Comité Directeur.

Tous les mandataires et les membres individuels ont voix délibérative dans les réunions et assemblées, et sont éligibles aux diverses fonctions de l'Association.

Article 7

Tout membre s'engage à respecter les statuts de l'Association, s'interdit toute action juridique envers l'Association et ses dirigeants, en particulier tout recours pour dommages subis à l'occasion des manifestations diverses.

Article 8

La qualité de membre se perd par :

- démission écrite adressée au président
- radiation par le Comité en cas de non-paiement de la cotisation
- exclusion pour faute grave, par un vote secret et à la majorité absolue des votants de l'Assemblée Générale.

.../...

Article 9

L'année sociale commence le 1er Janvier et finit le 31 décembre.

Article 10

Les membres ^{d'honneur} ne sont pas astreints au versement de cotisations.

Article 11

Les membres actifs individuels, personnes physiques, paient une cotisation de base dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Les membres actifs mandataires de Sociétés, ou collectivités, personnes morales, paient une cotisation double.

Les membres bienfaiteurs paient une cotisation décuple.

Les membres donateurs versent une somme plus élevée, à leur gré.

L'Assemblée Générale annuelle peut fixer une cotisation de faveur pour certaines catégories de jeunes.

Article 12

L'Association fédérative pour la protection de la nature est administrée par un Comité Directeur, composé d'au moins 12 membres, dont font partie :

- 1) les membres du Comité de protection de la nature, en activité depuis plusieurs années,
- 2) les mandataires des sociétés à but non lucratif, de plus de 50 membres,
- 3) les personnes membres à titre individuel, élues au scrutin secret par l'Assemblée Générale des Membres.

Article 13

Le Comité Directeur est renouvelable par tiers tous les deux ans. Les deux premiers tiers sortants sont désignés par le sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Les mandataires des sociétés, sortants, peuvent être soit confirmés, soit remplacés par leur Société. Tous les autres membres sortants sont soumis au scrutin de l'Assemblée Générale des Membres.

Article 14

Le Comité élit tous les deux ans un bureau comprenant :

- un Président de l'Association Fédérative
- un Vice-Président de l'Association Fédérative
- un secrétaire général et deux secrétaires adjoints
- un trésorier et un trésorier adjoint.

L'Association est représentée en justice et extrajudiciairement par son Président, ou, à son défaut, par un membre du Comité dûment mandaté.

Article 15

Afin de faciliter l'organisation, le travail et les recherches locales, il est institué dans chaque département une section départementale, avec un bureau dirigé par le Président de la Section départementale, et un plan de travail qui doit s'intégrer dans un programme d'ensemble.

Ces Présidents des sections départementales sont de droit membres

.../...

du Bureau de l'Association Fédérative.

Des sections départementales seront constituées pour :

- le Bas-Rhin
- le Haut-Rhin
- la Moselle
- La Haute Saône
- et* le territoire de Belfort
- la Meurthe et Moselle
- et* les Vosges

Article 16

Le Comité Directeur dirige l'Association. Il organise toutes les manifestations utiles pour poursuivre les buts énoncés à l'article 2. Il peut charger toutes personnes de tâches particulières. Il peut engager les dépenses nécessaires dans la limite des ressources. Fonds valeurs, et tout autre patrimoine de l'Association sont gérés par lui

Article 17

La démission d'un membre du Comité est adressée au Président. Les vacances qui se produisent sont provisoirement comblées par le Comité lui-même, sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale, et en vertu de l'article 12.

Article 18

Dans les trois premiers mois de l'exercice social a lieu l'Assemblée Générale, convoquée par circulaire individuelle au moins 15 jours à l'avance. Elle décide valablement de toutes questions à son ordre du jour, à la majorité simple des votants.

Article 19

En cas de nécessité, le Comité est en droit de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire. Il est en outre tenu de la convoquer dans les 15 jours sur demande écrite et signée du quart des membres.

Article 20

Tout changement de statuts ne peut être décidé qu'en Assemblée Générale, à la majorité absolue des votants.

Article 21

La dissolution ne peut être prononcée qu'aux trois quarts des voix des votants, en Assemblée Générale spécialement convoquée à cet effet. Si la dissolution est décidée, l'Assemblée Générale se prononce aussi sur l'affectation du patrimoine de l'Association.

Les présents statuts résultent des délibérations de l'Assemblée Générale Constitutive du

20 MARS 1965

et ont été adoptés par elle.

LE PRÉSIDENT

Dr. Henri Ulrich

Un des fondateurs de l'association

Biodiversité et action associative : un témoignage militant

Le Dr Henri Ulrich est né en 1911 à Oberbronn, au pied des Vosges du Nord. Ami de son temps du Docteur Schweitzer, médecin généraliste, écrivain, dessinateur et naturaliste de terrain, il a consacré sa vie à l'observation et à la compréhension de la nature. Il a été notamment un des fondateurs d'Alsace Nature. Auteur de nombreux ouvrages, il a publié, entre autres, "Je ne fais que passer"
Regard sur hier et aujourd'hui...*



"Ce besoin de tout rattacher à un concept global"

Docteur, on parle de plus en plus de biodiversité dans l'actualité d'aujourd'hui, comment voyez-vous cette évolution ?

Je peux très bien voir la chose suivante, c'est l'évolution du concept même de la biodiversité qui n'existait pas encore il y a 200 ans. C'est tout à fait nouveau. Évidemment, on comprend que cette idée est à mettre en relation directe avec l'évolution générale de toute l'organisation industrielle et l'augmentation des populations, les exigences de ces populations hypertrophiques qui mènent naturellement aux grands dangers dont elles commencent à perdre complètement la compréhension. Regardez les jeunes par exemple, il y en a qui comprennent, mais la plupart ne savent plus du tout ce qu'est un oiseau, un papillon. Ils confondent un corbeau avec un moineau. Vous comprenez, il n'y a aucune relation avec la nature actuellement, cette relation intérieure que j'ai eu la chance de vivre dès l'âge de 7 ans.

"Le besoin de voir les choses dans leur ensemble"

Autrefois, les modes de vie faisaient que nous étions beaucoup plus proches de la nature. Pour ma part, j'ai tout de suite eu le besoin de voir les choses dans leur ensemble, c'est-à-dire de façon cosmique. Je ne sais pas comment, c'est peut-être intuitif, mais j'ai eu la compréhension que tout ça ne faisait qu'une chose, un concept général qui était dès le début à la base de tout ce que j'ai fait et collectionné. Même dans mes premiers écrits, en 32, c'était le phénomène fondamental de mon existence, ce besoin de rattacher tout à un ensemble global.



"J'ai tout de suite mis les choses en relation, je dirais même avec les étoiles, le ciel, tout ça ne faisait qu'un."

Vous étiez ami avec le Dr Schweitzer, vous en parliez de votre préoccupation de la nature ?

Oui, enfin lui n'était pas naturaliste. Il avait l'esprit d'éthique. Éthique qui est donc un sens moral au-dessus de la morale. On sent déjà chez Goethe des idées sur l'éthique, mais le concept même d'éthique tel qu'on l'entend aujourd'hui a été créé par Schweitzer, il n'y a aucun doute. Les Grecs étaient très centrés sur l'éthique, mais dans une réflexion qui ne concernait pas nettement la nature. C'est en effet à partir des années 30 et après la guerre que cet esprit d'éthique, l'esprit de conservation et de protection s'est assez rapidement répandu. Mais c'était plutôt encore dans le sens de collectionner les documents. Il fallait connaître tout ce formidable ensemble naturel, de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Europe. C'était très courant que des expéditions entières voulaient recueillir uniquement tel ou tel spécimen et rapportaient des éléments comme par exemple au jardin des Plantes à Paris qui est un des centres de cette étude de la biodiversité. Mais le mot diversité n'est venu que plus tard. Il y en a qui en parlent, évidemment, mais le sens même de l'incorporer à nos concepts politiques, c'était encore nul. L'esprit de

la biodiversité maintenant, beaucoup de nos jeunes qui sont affiliés à Alsace Nature le comprennent. Ils voient cette biodiversité et commencent à s'y inclure. Encore faut-il qu'il y ait une éducation dans ce sens. Mais s'il n'y a pas d'éducation dans ce sens, comment faire ?

L'éducation joue un rôle clé dans ce domaine bien entendu...

Oui, on y vient dans les écoles, un peu, et ça dépend aussi des enseignants. L'enseignant doit lui-même être un membre actif dans une société de protection de la nature pour se sentir obligé d'inclure cette notion parmi les jeunes. Parce que la plupart des jeunes d'aujourd'hui vivent dans une cité entièrement écartée de la nature. C'est complètement fermé. On fait naturellement des sorties depuis quelque temps, mais c'est comme si c'était un musée qu'on voit et puis on rentre de nouveau dans la vie quotidienne, en-dehors de la nature.

Les associations jouent aussi un rôle important en matière d'éducation, de sensibilisation.

Et oui ! Et comment ! Maintenant c'est évidemment le cas. Il faut éduquer, mais aussi surveiller et conseiller. Et justement, Alsace Nature est tout à fait une organisation de surveillance.



“La nature comprise comme un ensemble qui domine tout”

L'écologie, c'est la nature comprise comme un ensemble qui domine tout. Par conséquent, il faut que quelqu'un soit partout. Si je devais me faire élire comme on me l'a demandé, je me serais fait élire comme conseiller indépendant, pour les communes. Et je ferais une publicité là-dessus. Demandez-moi conseil pour ça et ça. J'exige que vous me demandiez conseil. Parce que les maires ont beaucoup de pouvoir, à certains égards presque trop. Il faut surveiller leurs projets et tout de suite signaler ce qui pose problème. Nous avons le devoir d'agir en tant que pouvoir juridique. On est tout de même une organisation qui a le pouvoir d'utilité publique. Donc extrêmement importante, avec une base indissoluble devant les tribunaux. Il faut insister sur ce point.



On dit que l'Alsace est une belle région. Comment la trouvez-vous en matière de biodiversité ?

L'Alsace est dégradée. Prenez par exemple la Wantzenau où j'ai vu la destruction des rieds, c'est catastrophique. Là où il y a maintenant le golf, c'était l'un des plus beaux endroits humides originaux, avec une grande richesse aussi, suivant les saisons, avec une inondation qui durait des semaines. On y voyait des bécassines des marais, c'est incroyable. Maintenant, ils ont nivelé jusqu'à deux mètres de hauteur pour faire un golf avec maisons autour. De l'autre côté, il y avait des saules de 200 ans que j'ai encore dessinés et photographiés heureusement, mais qui ont entièrement disparu. Ce sont maintenant des prés, et des prés complètement amendés. Il y a deux ou trois espèces d'herbacées, c'est tout. Le reste en maïs. Je ne dis pas que l'homme ne doit pas intervenir sur la nature. Il ne faut pas non plus la laisser entièrement sauvage. Mais il doit intervenir en maintenant la diversité. Et pour la maintenir, il faut la connaître et savoir ce qui favorise son maintien.

Quel est votre vœu en tant que père fondateur d'Alsace Nature ?

En tout cas, je vous l'ai dit, pour moi l'essentiel est

qu'Alsace Nature reste solidement ancrée dans sa certitude d'être un organisme que je n'appelle pas politique, mais qui se situe en marge de la politique générale. Elle doit avoir l'œil sur tout ce qui concerne l'environnement et doit pour cela être organisée pour le faire. C'est ça l'essentiel, c'est d'inculquer ce que j'appelle « le sens de la nature. »

“L'essentiel, c'est d'inculquer, ce que j'appelle “le sens de la nature”.”

* Pensées d'un médecin naturaliste à l'usage des générations futures – Éditions La Nuée Bleue. 1998.



Entretien réalisé le 23 octobre 2002 par François Rouillay avec la participation de Didier Fahnauer. Photos : Jean-Marc Loos.